



**Commission Régionale
Statut des Educateurs et
Entraîneurs du Football
Section Statut
SAISON 2021-2022**

Procès-Verbal

Présents : M. Ali MOUCER, M. Philippe COUCHOUX, M. Christian PORNIN, M. Georges GRESSIEN.

Excusés : M. Bertrand REBOURS, M. Ahmed BOUAJAJ, M. Christian FORNARELLI.

Assiste : M. Lénéïck LERMA

Réunion du 18/10/2021

Article 6 du Statut des Educateurs – Formation Continue

Nombres de licences Educateurs enregistrées à date :

- 908 licences animateur
- 1618 licences Educateur Fédéral
- 1014 licences Technique Régionale

Dates des sessions de Formation Continue :

- 2 et 3 septembre 2021 : Responsable Technique de Club : Jeunes et Séniors
- 23 et 24 septembre 2021 : La Préparation Athlétique
- 29 et 30 septembre 2021 : Entraînement des Défenseurs : Technique et Tactique
- 25 et 26 octobre 2021 : Optimisation Mentale – La Concentration
- 25 et 26 novembre 2021 : La Préformation - Formation
- 10 et 11 janvier 2022 : Responsable Technique de Club
- 24 et 25 janvier 2022 : Entraînement des Attaquants et des Gardiens de But : Technique et Tactique
- 31 janvier et 1^{er} février 2022 : Entraînement des Défenseurs : Technique et Tactique
- 21 et 22 février 2022
- 10 et 11 mars 2022
- 28 et 29 mars 2022
- 28 et 29 avril 2022
- 20 et 21 juin 2022

-23 et 24 juin 2022
-23 et 24 juin 2022

Demandes de dérogation

GARENNE COLOMBES AF (500009) – U18 Départemental 1 – Romann DETAILLE

Diplôme minimum requis : CFF3 ou I2

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2021-2022, du fait que l'éducateur est actuellement en formation BMF sous réserve que le club enregistre la licence d'Animateur de Monsieur DETAILLE.

ESPERANCE PARIS 19e (500828) – U18 Départemental 1 – Dahmane TOUMI

Diplôme minimum requis : CFF3 ou I2

En application de la position exprimée lors de sa réunion du 29 juin 2021, la Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2021-2022.

De plus, la Commission invite l'éducateur à s'inscrire à la Certification afin d'obtenir le diplôme minimum requis.

Situation des clubs – Contrôles administratifs des feuilles de match

Championnats Départementaux Seniors et Jeunes

Pour ce qui concerne les équipes de District soumises à l'obligation d'encadrement technique (Seniors, U18, U16 et U14 D1) la Commission rappelle aux Commissions Départementales des Districts qu'elles doivent procéder à un contrôle des feuilles de matchs et lui communiquer leurs observations en envoyant leur PV de réunion à l'adresse mail suivante : technique@paris-idf.fff.fr

La Prochaine Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football est prévue le 06 décembre 2021.